

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71010

Objet
Subvention exceptionnelle
au "Centre d'Adaptation au
travail".

DATE DE CONVOCATION

25 Janvier 1971

DATE D'AFFICHAGE

30 Janvier 1971

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le vingt neuf janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. COLLE, NAULIN,
BOUDEY, Mme BIDEAU, MM. BROTRÉAU, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, POUGET,
REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. MATRAS
BOUCHET par M. TETARD

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Le Centre d'Adaptation et de Réadaptation au travail d'ARVERT
accueille dans son établissement les jeunes handicapés de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport d'activité présenté par cet organisme
vu l'avis favorable de la commission Plénière en date du
27 Novembre 1970

DECIDE

- d'allouer au Centre d'Adaptation et de Réadaptation au Travail
d'ARVERT une subvention exceptionnelle de 1 500 F au titre de
l'exercice 1970.
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 1970
chapitre 944 art. 657, étant précisé qu'aucun crédit complémentaire
n'est nécessaire, la subvention de 1 500 F. prévue en faveur de la
Croix Rouge ayant été annulée par suite de la suppression de la
garderie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre Messieurs les membres présents.

ROCHEFORT-s/MER, le 5 FEV. 1971
Le Sous-Préfet.

Pour extrait conforme
Premier Adjoint



Maurice MATRAS.

